Publié le 23 août 2022 à 10h39
Par IK

https://www.charentelibre.fr/sante/chasse-et-peche/secheresse-en-charente-peche-interdite-dans-les-cours-d-eau-de-1ere-categorie-12013290.php

Puis depuis l'édition PDF de la Charente Libre du mercredi 24 août page 04

# SÉCHERESSE EN CHARENTE : PÊCHE INTERDITE DANS LES COURS D'EAU DE 1ERE CATÉGORIE

*De nombreuses pêches de sauvetage ont eu lieu tout l'été.*

Pierre de Champs

**L'interdiction est à effet immédiat.**

C'est une conséquence directe de la sécheresse et de la faiblesse du débit dans les cours d'eau du département. Ce lundi, la préfecture de la Charente a décidé d'interdire la pêche dans tous les cours de première catégorie du

département. Les amateurs vont donc devoir ranger leur canne un mois avant la fermeture de la saison de pêche, initialement prévue le 18 septembre. L'interdiction s'applique immédiatement, en particulier sur la Tardoire et la Touvre.

**Voici la liste des cours d'eau concernés :** l'Anguienne, la Lisonne, le Lien-Péruse, l'Argentor, le Son-Sonnette, la Bonnieure, la Tardoire, le Bief, l'Aume, la Charreau, l'Argence, la Touvre, la Boëme, la Nouère, la Soloire, l'Antenne, le Ri de Gensac, l'Auge, les Eaux-Claires, la Vélude, la Ligonne, la Bellonne, la Margaux, la Grêne, la Soulaine, le Goire, l'Issoire, le Sauvarin, le Voultron, le Petit-Tèfle.

Les affluents de tous ces cours d'eau sont aussi concernés.

Depuis mi-juillet, et encore plus ces dernières semaines, de nombreuses pêches de sauvetage ont été organisées dans les différents cours d'eau du département.

C.L.